

POSITIVE PLANET AWARDS – EDITION 2019

REGLEMENT GENERAL

PRESENTATION DES POSITIVE PLANET AWARDS

Présidée par Jacques Attali, la Fondation Positive Planet organise depuis 2007, les Positive Planet Awards. Ils permettent de récompenser les entrepreneurs bénéficiaires des programmes de Positive Planet France et de Positive Planet International en fonction des parcours et des initiatives les plus remarquables, qui incarnent le développement concret de l'économie positive ou participent à la construction d'un monde meilleur pour le bien des générations futures. Chaque année les Positive Planet Awards sont l'occasion de récompenser la détermination, le courage et la volonté d'entrepreneurs et de fêter l'engagement de chacun dans l'économie positive.

Pour cette 12ème édition des Positive Planet Awards, 6 lauréats seront sélectionnés et percevront chacun la somme de mille euros (1 000 €) destinée à développer leurs projets positifs.

S'INSCRIRE AUX POSITIVE PLANET AWARDS

Conditions de participation

La participation aux Positive Planet Awards est gratuite et ouverte à toute personne :

- (1) Ayant bénéficié d'un accompagnement, d'une aide, d'une formation, d'un financement -ou co-financement- de Positive Planet France ou de Positive Planet International ;
- (2) Qui porte un projet positif à fort impact social, soit un projet démontrant au moins l'une des deux caractéristiques suivantes :
 - Innovation sociale et/ou technologique : utilisation de nouvelles techniques, technologies, outils et/ou optimisation de la chaîne de valeur ;
 - Impact sur l'activité au niveau local et régional : création d'emplois et/ou amélioration de l'attractivité de la région : nouvelles industries / secteurs d'activité / services.

Modalités d'inscription

Le formulaire de candidature est disponible sur demande à l'adresse électronique de la Fondation Positive Planet suivante : positiveplanetcommunication@positiveplanet.ngo

Pour s'inscrire, le candidat doit renvoyer le formulaire susmentionné dûment complété :

- Soit par email à l'adresse électronique suivante : positiveplanetcommunication@positiveplanet.ngo ;
- Soit par voie postale à l'adresse suivante : Fondation Positive Planet, 1 Place Victor Hugo – 92400 Courbevoie ;

- Soit en main propre, directement au siège de la Fondation Positive Planet ou au sein d'une antenne de Positive Planet International ou de Positive Planet France.

Le formulaire de candidature doit être rempli intégralement et de façon lisible.

Tout formulaire comprenant des informations incomplètes, erronées, non-conformes, ou en violation avec les conditions exposées dans le présent Règlement sera considéré comme nul et entraînera la nullité de la candidature.

Les candidats qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, e-mails autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les candidats seront automatiquement éliminés.

LE DEROULEMENT DES POSITIVE PLANET AWARDS

Le calendrier ci-dessous est communiqué à titre indicatif et les dates peuvent être amenées à évoluer. La Fondation Positive Planet ne saurait être tenue responsable de ces changements éventuels.

Les candidats seront informés par la Fondation Positive Planet de tous changements de dates dans un délai raisonnable.

Inscription et candidatures : du 23 juillet 2019 au 23 août 2019

Les inscriptions aux Positive Planet Awards seront ouvertes du 23 juillet 2019 au 23 août 2019.

Tout formulaire déposé après la date limite de participation (le cachet de la Poste faisant foi) ne sera pas pris en compte et sera considéré comme nul.

Dans leur candidature, les candidats présentent un projet individuel positif à fort impact social qui rentre dans une ou plusieurs des catégories suivantes :

1. Positive Citizen Award
2. Positive Innovation Award
3. Positive Entrepreneurship Award
4. Positive Future Generation Award
5. Positive Woman Award
6. Positive Social Award

Un seul lauréat sera désigné par catégorie.

Rassemblement du jury : octobre 2019

Le jury se réunira en octobre 2019 pour désigner les 6 lauréats parmi l'ensemble des candidats.

Désigné par la Fondation Positive Planet, le jury sera constitué de personnes impartiales et objectives, reconnues pour leur expertise en mécénat ou en entrepreneuriat social.

Le jury évaluera les candidats selon des critères de pertinence, d'innovation et de visée sociale. Sa décision sera souveraine.

Annnonce des résultats : décembre 2019

Les 6 lauréats sélectionnés seront informés courant décembre 2019 par notification écrite, soit par email, soit par courrier postal.

Remise des prix et tournages : février 2020

La remise du prix (mille euros -1000 €) se fera par virement bancaire au cours du premier trimestre 2020. Le lauréat s'engage à communiquer à la Fondation Positive Planet ses coordonnées bancaires. Aucun paiement ne sera effectué en espèce.

L'édition 2019 des Positive Planet Awards sera marquée par sa digitalisation :

- (1) Courant février, les 6 lauréats accorderont une brève interview à la Fondation Positive Planet dans laquelle ils retraceront leur parcours, présenteront leur entreprise, et parleront de leur motivation et des obstacles rencontrés ;
- (2) Pour clôturer les Positive Planet Awards, une dernière vidéo regroupant les 6 lauréats sera tournée.

Publications des vidéos tournées et des photos : à partir du 9 mars 2020

Les photos, les interviews et la vidéo de clôture mentionnées au paragraphe précédent seront publiées sur le site et sur les réseaux sociaux de la Fondation Positive Planet à partir du 9 mars 2020 :

- Facebook : <https://www.facebook.com/positiveplanet/>
- Twitter : <https://twitter.com/PositivePlanet>
- Instagram : https://www.instagram.com/positiveplanet_/?hl=fr
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/fondation-positiveplanet/>
- Youtube : <https://www.youtube.com/channel/UC46UmVD4DdchYnZvhnM-rzg>

Dans un objectif de communication autour des Positive Planet Awards, les photos et vidéos de l'évènement pourront également être publiées et relayées sur les réseaux sociaux par toute autre entité de l'ensemble Positive Planet.

OBLIGATIONS

Obligations des participants

Toute personne ayant déposé un formulaire de candidature dans les temps impartis est considérée comme candidat aux Positive Planet Awards.

Toute participation doit être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de tenter de truquer et/ou de modifier le déroulement des Positive Planet Awards afin d'en modifier les résultats.

La Fondation se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la candidature de tout candidat qui n'aurait pas respecté le présent Règlement.

Obligations des lauréats

- **Affectation du prix** : le prix de mille euros (1 000 €) est versé par la Fondation Positive Planet aux lauréats en vue de soutenir leur projet d'entrepreneuriat. A cet effet, les lauréats ont l'obligation d'affecter exclusivement cette somme au développement de leur projet.
- **Activité illégale** : en conséquence, les lauréats s'engagent à ne pas utiliser les mille euros pour une quelconque activité illégale ou étrangère au projet présenté.
- **Justificatifs** : la Fondation Positive Planet est en droit de demander aux lauréats tous justificatifs attestant l'affectation des fonds qu'elle leur aura versé.

RESPONSABILITE

La Fondation Positive Planet ne pourra être tenue responsable si, pour une quelconque raison et/ou en cas de force majeure, les Positive Planet Awards venaient à être reportés ou annulés, et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux candidats.

La Fondation Positive Planet ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, informatiques ou autres problèmes techniques impactai(en)t le bon déroulement des Positive Planet Awards ou la désignation des lauréats. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

La Fondation Positive Planet se réserve le droit d'arrêter, de proroger, de modifier ou d'annuler les Positive Planet Awards à tout moment sans que les candidats ne puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

La Fondation Positive Planet ne pourra être tenue responsable en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique ou de défaut de transmission de notifications écrites avertissant les lauréats.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous droits de propriété intellectuelle relatifs aux projets et aux supports de présentation sont et resteront la propriété des candidats.

Les candidats garantissent que leur projet leur est propre et qu'il n'enfreint aucun droit des tierces personnes.

Les lauréats autorisent la Fondation Positive Planet et toute autre entité de l'ensemble Positive Planet à utiliser et publier leurs noms, photos, vidéos et interviews sur leur site web, sur leurs réseaux sociaux, ou sur tout autre support, pour les besoins de la communication relative à la promotion des Positive

Planet Awards ou de leur projet à compter de la date d'inscription, pendant toute la durée des Positive Planet Awards et pour deux ans à compter de la date de remise des prix.

DONNEES PERSONNELLES

En participant aux Positive Planet Awards, les candidats seront amenés à fournir certaines données à caractère personnel les concernant. Ils acceptent que ces données soient enregistrées et sauvegardées dans un fichier tenu par la Fondation Positive Planet, pour la prise en compte de leur participation, la détermination des lauréats et l'attribution des prix.

En application du règlement européen n°2016/679, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD), les candidats disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de leurs données sur simple demande aux organisateurs qui doit être adressée à : dpo@positiveplanet.ngo.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le dépôt d'un dossier de candidature aux Positive Planet Awards vaut acceptation sans réserve par le candidat du présent Règlement, dans toutes ses stipulations.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement sera privé de la possibilité de participer aux Positive Planet Awards et du prix qu'il aura pu éventuellement recevoir. Dans ce dernier cas, le jury se réunira à nouveau pour choisir un nouveau lauréat parmi les non sélectionnés.

Ce Règlement peut être consulté pendant toute la durée des Positive Planet Awards sur le site de la Fondation Positive Planet (<http://positiveplanet.ngo/>). Il peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : positiveplanetcommunication@positiveplanet.ngo

MODIFICATION DU PRESENT REGLEMENT

En cas d'événement extérieur à la Fondation Positive Planet affectant le déroulement des Positive Planet Awards, la Fondation Positive Planet se réserve le droit de modifier le présent Règlement. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

RECLAMATIONS

Toute réclamation relative aux Positive Planet Awards devra être faite par écrit et adressée au siège de la Fondation Positive Planet dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de remise des Positive Planet Awards.

LOI APPLICABLE - LITIGE



Le présent Règlement est soumis à la loi française. Toute question ou contestation susceptible de résulter de son interprétation ou de son exécution sera soumise, à défaut d'accord amiable, à la compétence des juridictions françaises du siège social de la Fondation Positive Planet.